

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 31 janvier 2011.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/11/01/23a/MB.-

ORDRE DU JOUR :

23a. Jumelage – Invitation d’une délégation du Conseil communal du 02 au 07 juin 2011 par les comités belges et roumains – Composition.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et M. FACCO Giorgio,
Président du CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, Mme BILLIET Virginie,
M. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève,
DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM.
DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico,
ROMAIN Eddy, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire
communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la décision du Conseil communal de ce jour d’accepter qu’une délégation
du conseil communal se rende à l’invitation par les comités belges et roumains
à Blaj et à Valea Lunga du 02 juin au 07 juin ;

Considérant que la délégation est composée de six membres désignés par
l’application de la règle D’Hondt ;

Considérant que cette délégation doit comprendre 4 membres issus de PS, 1
du MR et de l’A.R.C. ;

Attendu que la documentation relative à l’objet ci-dessus a été mise à la
disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal
disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

Procédant au scrutin secret ;

Décide, à l’unanimité ;

Article 1 : De désigner MM. Fauconnier Jacques, Bourgmestre, ALEV Nebih,
Echevin, Mmes Vandenbrande Claudette, Conseillère communale, Brux
Micheline, Conseillère du CPAS pour le PS ;

Article 2 : De prendre acte que les partis représentant la minorité ne
présentent pas de candidats pour faire partie de la délégation.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,